Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230548-DE

Ville de Nandy
Agglomération Grand Paris Sud
Département de Seine-et-Marne

Publié le 12/10/2023

Conseil municipal du 9 octobre 2023

Délibération n° 2023-05-48 : Désignation d'un nouveau membre de la Commission d'Appel d'Offres et Jurys de concours

L'an deux mille vingt trois, **le lundi neuf octobre à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation : 3 octobre 2023

Date d'affichage : 3 octobre 2023

Présents : Monsieur René RÉTHORÉ, Monsieur Grégory MASSAMBA, Madame Claudie ORMEAUX, Monsieur Laurent VANDERHAEGHE, Madame Margaret DE GROOT, Monsieur Alexandre VIERA, Madame Sophie JACOTIN, Monsieur Roland DELATTRE, Madame Isabelle JOURDAIN, Monsieur Jean-Marie VAYER, Madame Emilie LARGE, Madame Jenna SALORD, Monsieur Coumar PREM, Madame Manon SALOMONI-GOMES, Monsieur Alexis CABELLO, Jean-François RIOS, , Monsieur Jean-Marc MAUGUIN, Monsieur Claude ARNOU, Monsieur Jean-Pierre JACQUART.

Absents excusés et représentés :
Madame Carole TUAL, donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie VAYER
Madame Stéphanie FOURNEL donne pouvoir à Monsieur Grégory MASSAMBA
Monsieur Abdelkrim TABBOU donne pouvoir à Monsieur Alexandre VIERA
Monsieur Florian GERBER donne pouvoir à Madame Emilie LARGE
Monsieur Simon YORO donne pouvoir à Madame Manon SALOMONI-GOMES
Madame Fatima GACEM donne pouvoir à Madame Margaret DE GROOT
Madame Meryem GÜLSEN donne pouvoir à Monsieur Alexis CABELLO,
Madame Marie KOUNDOU donne pouvoir à Madame Claudie ORMEAUX

Absents:
Madame Joana DISTIN
Monsieur Patrick KATAKO

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory MASSAMBA

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-20230548-DE

Publié le 12/10/2023

Exposé :

VU l'article 279 du Code des marchés publics,

VU l'article L.2121-21 et L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics, prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de plus de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président de droit, ou son représentant, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants au sein du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Patrice GEONGET en tant que conseiller municipal acceptée par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne le 30 juin 2023 ;

CONSIDERANT que Monsieur Patrice GEONGET était membre de la Commission d'Appel d'Offres et Jurys de concours et qu'il y a donc nécessité de désigner un nouveau membre de la Commission d'Appel d'Offres et Jurys de concours;

CONSIDERANT le siège de conseiller municipal nouvellement occupé par Monsieur Jean-Marc MAUGUIN;

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

MET A JOUR la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres et Jurys de concours :

Elus membres titulaires	**Elus membres suppléants**
Mr Grégory MASSAMBA	Mr Laurent VANDERHAEGHE
Mr Jean-Marie VAYER	Mme Stéphanie FOURNEL
Mme Jenna SALORD	Mr Simon YORO
Mr Jean-Marc MAUGUIN	Mme Marie KOUNDOU
Mr Patrick KATAKO	Mr Jean-Pierre JACQUART

ADOPTE A L'UNANIMITÉ (27 VOIX POUR) la désignation du nouveau membre de la Commission d'Appel d'Offres et Jurys de concours telle que désignée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

Nandy, le 9 octobre 2023

René RÉTHORÉ,
Maire